

**EDITORIAL****Le GIPRI intègre la Maison de la Paix**

Il m'échoit de signer l'éditorial de la Lettre n°20 du GIPRI puisque notre Conseil de Fondation m'a fait l'honneur de me porter à sa présidence. Je prends ainsi la suite du Professeur Jacques Diezi, que je remercie du travail accompli depuis le départ du Professeur Jean-Pierre Stroot, auquel j'étais étroitement associé cinq années durant. A un physicien belge auront succédé un médecin, toxicologue et pharmacologue suisse, puis un politologue économiste français. La double dimension internationale et interdisciplinaire de notre Institut de Recherches pour la paix perdure. Les Professeurs Stroot et Diezi restent membres du Conseil, ils me prodiguent leurs appuis et avis. Le Conseil de Fondation se réjouit d'accueillir en son sein un nouveau membre, Marc Guéniat, responsable enquête – Senior Researcher à la Déclaration de Berne et journaliste.

Notre commission scientifique s'étoffe. Après le juriste Pierre Saba, c'est au tour du philosophe Guy Haarscher, professeur émérite à l'Université Libre de Bruxelles, de la rejoindre.

Le GIPRI développe peu à peu son nouveau site. Cette vitrine présente nos commentaires sur l'actualité brûlante, relate nos actions et nos projets. Les vidéos y occuperont davantage de place qu'auparavant.

Le grand changement de 2014 est l'installation de notre institut dans la Maison de la Paix, enfin sortie de terre. Après cinq années passées à Carouge, nous voici revenus dans la commune de Genève. J'en profite pour exprimer notre vive gratitude à la Ville de Genève pour le soutien financier constant qu'elle nous prodigue. Dans l'immédiat, nous occupons, avec d'autres ONG, l'annexe sise dans le bâtiment de l'Office Météorologique Mondial (OMM), à proximité du Palais des Nations et du Jardin botanique, 7 bis rue de la paix. Cette situation nous rapproche

d'autres institutions de la Maison de la Paix et par-là même nous permet de renforcer des liens et des partenariats, personnels et institutionnels, au bénéfice des synergies de la Genève internationale. Nous souhaitons en développer d'autres, dans l'esprit de lucidité critique, de pluralisme et d'ouverture intellectuelle qui caractérise notre fondation depuis 30 ans.

D'autres projets sont en préparation, dont nous parlerons dans la prochaine Lettre.

Le GIPRI rajeunit son équipe dirigeante sans perdre l'état d'esprit de ses fondateurs et prédécesseurs. Un paradoxe de notre époque est la juxtaposition de situations de plus en plus complexes et des simplifications mass-médiatiques et politiques outrancières, belliqueuse, opposant le bien et du mal, les gentils et les méchants, les occidentaux et les autres<sup>1</sup>. Manès l'emporte sur (Edgar) Morin. Les néo-conservateurs ont quitté le devant de la scène aux Etats-Unis, leur influence et leurs héritiers continuent leurs ravages, en Europe aussi.

Libre d'attaches partisans ou nationales, soucieux de se départir des idées reçues, des poncifs à la mode, désireux d'un monde équilibré et diversifié respectueux des personnes et des peuples, notre Institut poursuit opiniâtrement son travail de recherche et d'explication au service de la paix, telle que l'entendait Roy Preiswerk<sup>2</sup>.

*Gabriel Galice*  
*Président du Conseil de Fondation*

<sup>1</sup>Cf. Régis Debray, « Occident, fiche clinique », supplément au n° 34 de la revue *Médium*. Janvier-février-mars 2013 et Georges Corm, *L'Europe et le mythe de l'Occident*, La Découverte, 2009

<sup>2</sup> <http://www.gipri.ch/?s=preiswerk>

## **ACTEURS ET MEDIATEURS DE LA PAIX EN AFRIQUE : ACTEURS ENDOGENES**

Jean Delors BIYOGUE BI NTOUGOU

La peace research est un ensemble de mesures prises et préconisées par les différents acteurs impliqués dans le processus pour parvenir à la paix qui, “géopolitiquement” parlant, peut être définie comme une situation de non guerre, de non-violence ni trouble, à l'intérieur d'un Etat ou entre les Etats. Depuis l'irruption de cette quête dans les préoccupations collectives, en Afrique comme ailleurs, deux questions fondamentales constituent les points d'articulations des réflexions y relatives, à savoir :

**Comment bâtir la paix dans le monde et à l'intérieur des Etats, ou de façon plus globale, entre les peuples et les Nations ?**

**Quels ou qui vont en être des acteurs ?**

La première question fait nécessairement appel aux différentes approches théoriques développées dans les milieux universitaires et qui vont inspirer les différents mécanismes de paix et de sécurité expérimentés à travers le monde. Dans ce débat, les approches classiques et néo classiques, largement inspirés de Grotius et de Kant. L'approche fonctionnaliste de David Mitrany<sup>3</sup> et l'approche de Deutsch<sup>4</sup> pour ne citer que ceux – là<sup>5</sup>, semblent être les approches dominantes, au détriment, de façon officielle des approches réalistes. En effet, du système international de Paix et de Sécurité de l'ONU aux différents mécanismes régionaux de paix et de sécurité, la coopération illustrée par l'intergouvernementalisme et le régionalisme semblent prendre le pas sur l'approche réaliste qui privilégie

<sup>3</sup>D. Mitrany in *A Working Peace System : An Argument for the functional Development of international Organizations*, N.Y., Oxford University Press, 1943

<sup>4</sup>Développée sur l'impact positif de la communauté politique en se référant à l'Alliance atlantique, voir son ouvrage intitulé : *The Resolution of Conflict : Constructive and Destructive Processes*, New Haven, Yale University Press, 1973

<sup>5</sup>Il est également possible de se référer aux travaux de Boulding, Galtung et Burton

la voie de la puissance et de l'hégémonie d'une nation ou d'un groupe de nations fortes, qui imposeraient leur domination aux autres. C'est la paix des vainqueurs, elle est fustigée à cause de son caractère injuste et fragile.

Si le système international de Paix et de Sécurité repose sur le mécanisme de la Charte de l'ONU, et celui de l'Union européenne sur le mécanisme de la PESC et de la PESD, pour ne citer que ceux – là, le système africain de Paix et de Sécurité repose sur l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité de l'Union africaine. Ces tentatives d'appropriation africaine des questions relatives à la paix et à la sécurité sont le fruit d'un long processus débuté en 1963 avec la création de l'OUA.

Si le mécanisme africain de Paix et de Sécurité implique de nombreux acteurs de mise en œuvre, qui sont – ils ? À quel niveau interviennent – ils dans le processus de la construction de la paix en Afrique? Quelles sont leurs actions?

Telles sont les questions qui font l'objet de cette contribution.

### **I. Typologie d'acteurs endogènes de la paix en Afrique**

Nous entendrons par acteurs endogènes de la paix, toutes les parties prenantes africaines de la recherche de la paix en Afrique. Ils peuvent être divisés en deux grandes catégories : les acteurs “formels” (1.1) et les acteurs “non formels” (1.2). Tous sont des composantes de l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité.

#### *1.1. Acteurs formels*

Les termes “formel” et “non formel”, ne seront peut – être pas fidèles à ce que nous voulons exprimer ici, les juristes nous corrigeront. Il faut simplement entendre par là, les acteurs classiques qui en ont la légitimité première. C'est le cas de l'Union africaine (A), des Communautés Economiques Régionales (CER) (B) et dans une certaine mesure, des Etats (C)

#### *A. L'Union africaine*

L'Union africaine est une institution panafricaine qui a pris officiellement la succession de l'**Organisation de l'Unité Africaine (OUA)**, le 9 juillet 2002, lors du Sommet de Durban en

Afrique du Sud, avec pour objectif parmi tant d'autres, de *"promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent"*<sup>6</sup>. Rôle dont elle tire la légitimité internationale dans la Charte des Nations Unies du 26 juin 1945 qui stipule que : *"Aucune disposition de la présente Charte ne s'oppose à l'existence d'accords ou d'organismes régionaux destinés à régler les affaires qui, touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, se prêtent à une action à caractère régional, pourvu que ces accords ou ces mécanismes et leur activité soient compatibles avec les buts et les principes des Nations Unies"*<sup>7</sup>...

Par ailleurs, le Conseil de Sécurité *"encourage le développement du règlement pacifique des différends d'ordre local par le moyen de ces accords ou de ces organismes régionaux, soit sur l'initiative des Etats intéressés, soit sur renvoi du Conseil de Sécurité"*<sup>8</sup>

L'intervention de l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique passe par les actions entreprises par ses organes et par ses programmes spéciaux.

S'agissant des organes, ils sont au nombre de trois, à savoir : la **Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernements**, la **Commission** et le **Conseil de Paix et de Sécurité**. En matière de Paix et de Sécurité, chacun de ces organes joue un rôle important.

**La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement** a ainsi la responsabilité de donner *"des directives au Conseil exécutif sur la gestion des conflits, des situations de guerre et autres situations d'urgence, ainsi que la restauration de la paix"*<sup>9</sup>. Depuis son institution, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement n'a jamais manqué l'occasion de condamner les actes commis contre la paix en Afrique à travers des communiqués et Décisions. Elle est très souvent aussi amenée à veiller à l'exécution des recommandations du Conseil de Paix et de Sécurité.

**La Commission** quant à elle, par le canal de son Président, intervient aussi dans la construction de la paix, en ce sens que, *"sous l'autorité du Conseil de Paix et de Sécurité et en consultation avec toutes les parties impliquées dans un conflit,*

*déploie tous les efforts et prend toutes les initiatives jugées appropriées en vue de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits"*<sup>10</sup>.

Enfin, le **Conseil de Paix et de Sécurité**, conformément au Protocole relatif à sa création, est *"un organe de décision permanent pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits et des crises en Afrique"*<sup>11</sup>. Ne disposant pas de pouvoir de décision, *"il recommande à la Conférence, conformément à l'article 4h de l'Acte Constitutif, l'intervention dans un Etat membre dans certaines circonstances graves, tels que définis dans les instruments et conventions internationaux pertinents"*<sup>12</sup>.

Ses activités s'articulent autour de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique ; alerte rapide et diplomatie préventive ; rétablissement de la paix y compris les bons offices, la médiation, la conciliation et l'enquête ; opérations d'appui à la paix ; consolidation de la paix et reconstruction post-conflit ; action humanitaire et gestion des catastrophes...

Les actions du Conseil de Paix et de Sécurité se déploient à travers le **Système Continental d'Alerte Rapide**, créée pour la prévision et la prévention des conflits, le Groupe des Sages composé de *"cinq personnalités africaines, hautement respectées, venant de diverses couches de la société..."* ayant *"apporté une contribution exceptionnelle à la cause de la paix, de la sécurité et du développement sur le continent...Sélectionnées par le Président de la Commission, après une consultation des Etats membres concernés sur la base de la représentation régionale, elles sont nommées pour une période de trois ans par la Conférence"*<sup>13</sup>

Ces personnalités ont pour missions, la fourniture des services consultatifs au Conseil de Paix et de Sécurité et au Président de la Commission sur toutes les questions relatives au maintien et à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, ainsi que l'appui institutionnel aux efforts du Conseil de Paix et de Sécurité, ou au Président de la Commission, dans les domaines de la prévention des conflits ou dans

<sup>6</sup>Article 3 (f) de l'Acte constitutif de l'Union africaine

<sup>7</sup>Article 52 (1) de la Charte des Nations Unies

<sup>8</sup>Article 52 (3) de la Charte des Nations Unies

<sup>9</sup>Article 9 (i) de l'Acte Constitutif de l'UA

<sup>10</sup>Article 10 du Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité.

<sup>11</sup>Article 2 (1) du Protocole relatif à sa création

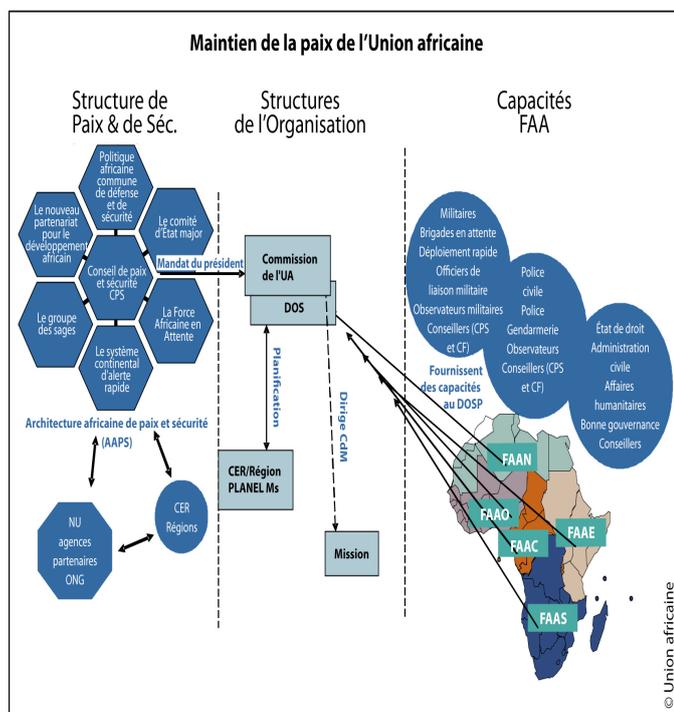
<sup>12</sup>Article 7 (e) du Protocole relatif à la création du CPS

<sup>13</sup>Article 11 (2) du Du Protocole

tout ce qui va dans le sens de la promotion et du maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique.

Enfin, la Force Africaine Pré positionnée, toujours en attente de mise en place, elle est appelée à jouer un rôle important dans la recherche de la paix en Afrique, à travers entre autres, les missions d'observation et de contrôle, les missions d'appui à la paix, le déploiement préventif, mission de consolidation de la paix après un conflit armé, l'assistance humanitaire et les actions visant à faire face aux catastrophes naturelles.

Son cadre opérationnel d'intervention divise l'Afrique en cinq zones, disposant chacune d'un contingent de forces armées constituant les Forces Africaines en Attente (FAA). (Voir carte ci-dessous).



Nous serons donc ainsi en présence des **Forces Africaines en Attente** Afrique du Nord (FAAN), Afrique de l'Ouest (FAAO), Afrique du Centre (FAAC), Afrique de l'Est (FAAE) et au Sud du continent (FAAS).

Ainsi que nous l'évoquions plus, l'action de l'Union africaine en matière de Paix et de Sécurité en Afrique est également portée par ses programmes spéciaux que sont le **Nouveau Partenariat Africain pour le Développement (NEPAD)** et la **Conférence sur la Sécurité, la Stabilité, le Développement et la coopération en Afrique (CSSDCA)**.

Tous ces outils développent aussi des actions allant dans le sens de la mise en œuvre de la Politique Africaine de Défense et de Sécurité Commune.

### B. Les Communautés Economiques Régionales africaines

Les mécanismes de Paix et de sécurité des Communautés Economiques Régionales obéissent aux mêmes règles et au même schéma que celui de l'Union africaine. Elles entreprennent des actions propres en matière de la paix dans leur espace géographique sous autorisation de l'Union africaine, comme elles peuvent également agir en partenariat avec elle.

La collaboration permanente qui existe entre elles et l'Union africaine repose sur les échanges d'information en matière d'alerte rapide des conflits. Elles peuvent également déployer les missions d'appui à la paix comme l'a fait la CEDEAO en Côte d'Ivoire, en Sierra Leone ou encore au Libéria. Ou encore comme le fait actuellement la CEEAC en République de Centrafrique dans le cadre de la MICOPAX.

### C. Les Etats

Le rôle des Etats est souvent assez délicat à aborder à cause des restrictions liées à la notion de souveraineté. De ce qui a été observé jusqu'alors, les Etats interviennent souvent comme pourvoyeurs de contingents dans le cadre d'une mission d'appui à la paix en cas d'intervention multilatérale. Ils peuvent aussi intervenir seuls, en fonction de leurs capacités dans le cadre d'une mission d'imposition ou de rétablissement de la Paix, cas de l'armée nigériane en Sierra Léone sous couvert de l'ECOMOG, ou de l'armée tchadienne au Nord du Mali, ou encore des troupes ougandaises en Somalie, dans le cadre de l'AMISOM. Une telle intervention nécessite une autorisation préalable de l'Union Africaine.

Les Etats participent aussi indirectement à la construction de la paix en Afrique lorsqu'ils offrent leurs territoires comme point de lancement des opérations d'appui à la paix ou d'imposition de la paix. Ce furent les cas de la Mauritanie, du Sénégal et de l'Algérie dans lors de la récente crise malienne.

### 1.1.2. Acteurs non formels

Nous entendons ici par acteurs non formels, les acteurs dont la participation à la construction de la paix n'est pas formellement établie dans le cadre officiel, il s'agit des acteurs non classiques, parfois alternatifs que sont souvent des Organisations de la Société Civile, les personnalités religieuses ou politiques et chefs coutumiers.

Ces acteurs interviennent souvent dans la médiation, la négociation et la consolidation de la paix à travers l'administration de la justice transitionnelle, ou encore le développement des projets dans les secteurs sociaux de base que sont l'éducation et la santé ou encore l'appui à la reprise des activités agricoles et pastorales, c'est le cas des ONG.

## II. Les capacités des acteurs africains à participer à l'instauration d'une paix durable en Afrique

### 2.1. Des acteurs potentiellement efficaces

Les potentialités des acteurs africains en matière de recherche de la paix sont de plusieurs ordres. D'abord, ils connaissent bien le terrain ainsi que les enjeux de la paix en Afrique, avantage qui leur donne les capacités d'entreprendre des actions pertinentes et adaptés. Cet avantage est utile lorsqu'il s'agit d'identifier les vrais interlocuteurs pour des négociations, ou encore d'identifier les vraies causes des conflits dont une mauvaise lecture constitue souvent un facteur aggravant. Nous l'avons vérifié dans la crise ivoirienne, pendant que les analystes parlaient d'un conflit identitaire, en le présentant comme un conflit opposant le Nord et le Sud ou des musulmans contre des non musulmans, les observateurs africain parlaient de conflit politique qui partait des mauvaises conditions dans lesquelles le Président Bédié aurait été élu en 1995, des critiques de sa gouvernance qui ont abouti au coup d'Etat de 1999 aux suites désastreuses. Sa résolution n'est pas venue de l'avenue KLEBER ou de Marcoussis, mais des acteurs africains dont notamment Omar Bongo du Gabon et Blaise COMPAORE du Burkina Faso, qui ont convaincu GBAGBO de faire de son principal adversaire d'alors à la tête d'une rébellion premier Ministre, ce qui fut fait en 2006, c'est suite à cette

manœuvre que la Côte d'Ivoire va connaître la paix jusqu'aux élections de 2011.

Dans la récente crise malienne, l'intervention de l'Armée tchadienne a été déterminante dans la neutralisation des rebelles islamistes, grâce à leur maîtrise du terrain et des contraintes géographiques des bases-arrières de la rébellion. Ces deux exemples sont des preuves concrètes des capacités des acteurs endogènes à contribuer de façon efficace à l'instauration de la Paix en Afrique.

S'il est clairement établi que seuls les acteurs formels interviennent dans tous les domaines de la peace building, aussi bien au niveau de la prévention des conflits qu'aux niveaux de la gestion et de la résolution des conflits, certains acteurs comme les **ONG** interviennent surtout au niveau de la prévention des conflits dans le cadre des mécanismes d'Alerte Rapide, en tant que pourvoyeuses d'informations, ils apportent également un appui majeur dans l'identification et la sensibilisation des belligérants, ou encore, ainsi que nous le disions plus haut, dans les activités destinées à la consolidation de la paix à travers l'exécution des projets aussi bien dans la lutte contre la pauvreté qu'au niveau de la restauration des services sociaux de base. C'est le cas des associations membres du West Africa Network for Peacebuilding (WANEP), en français, **Réseau Ouest – africain pour l'instauration de la Paix**. Certaines autres ONG locales se montrent aussi actives dans l'édification de la paix en Afrique, c'est le cas de « Association for Development Aid du Libéria, qui propose des stages de réinsertion aux ex combattants, ou encore du Post-conflit Reintegration Initiative for Development and Empowerment. Les Organisations de femmes ne sont pas en reste à l'instar du **Réseau des Femmes du Fleuve Mano pour la Paix** qui ; en Côte d'Ivoire, au Liberia et en Sierra Leone, a mené des actions de médiation et d'interpellation des parties au conflit. Ces actions comme celle de l'Organisation des Femmes d'Eburnie pour la Paix ont permis aux belligérants d'amorcer un travail de rapprochement, les membres de cette dernière ont beaucoup travaillé, aussi bien avec les rebelles qu'avec le Front Populaire Ivoirien pour faire connaître les positions des uns et aux autres.

En Afrique centrale, de nombreux ONG se montrent également dynamiques dans le domaine de la peace research, c'est le cas de Action pour la Paix et le Développement en Afrique des Grands

Lacs ou encore de l'Association Femmes Unies pour la Paix dans la région des Grands Lacs du Burundi. D'autres s'illustrent par la production de réflexions pertinentes sur la recherche de la Paix comme la Fondation Paul ANGO ELA du Cameroun et bien d'autres encore, notamment en Afrique du Sud.

Les autres acteurs non formels comme des personnalités politiques ou religieuses sont très présents dans la résolution des conflits à travers des médiations – négociations, ou des missions de facilitateur. Cas des évêques de la République Démocratique du Congo, de Mgr Desmond TUTU d'Afrique du Sud, de Blaise COMPAORE, dans les crises maliennes et ivoiriennes, pour ne citer que ceux-là.

D'autres initiatives destinées à la consolidation de la Paix ou encore à la prévention de la résurgence des conflits dans certains pays africains ont été des occasions de découvrir les compétences des acteurs endogènes issus des Organisations de la Société civile telles que les ONG africaines et les chefs coutumiers et religieux. Les Commissions Vérité et Réconciliation au Rwanda et Afrique du Sud, pour ne citer que ces cas en sont de parfaites illustrations. On peut citer dans le même ordre d'idées, les Opérations DDR au Libéria ou en Sierra Leone, où les jeunes des associations à caractère religieux ont mené des campagnes et des sensibilisations et d'incitation des enfants soldats à laisser les armes, non sans prendre des risques, puisqu'ils allaient jusque dans les maquis.

## *2.2. Des acteurs réellement confrontés à de nombreuses limites*

Plusieurs facteurs limitent l'efficacité des acteurs endogènes dans la fabrication de la paix en Afrique, parmi eux, la non maîtrise de l'ambivalence de la multiplication des acteurs, leur faible prise en considération par les grandes puissances, nous l'avons vu dans la crise libyenne où l'Union Africaine n'a rien pu contre le positionnement de la France et ses alliés qui lui ont indirectement imposé leur agenda et leur "solution". Pendant que l'UA privilégiait une solution politique, la France et ses alliés vont mettre en œuvre une solution militaire.

Si l'UA dans ce cas, comme dans bien d'autres s'est montrée impuissante, c'est aussi à cause d'une réelle absence d'approche commune des problèmes africains d'une part, et d'autre, à cause

de ses faibles capacités opérationnelles et techniques et le manque de cohérence, surtout lorsqu'elle se montre souvent incapable de sanctionner ainsi que le lui permet son Acte constitutif.

Ces faiblesses, l'UA les partage avec les Communautés économiques régionales qui constituent des composantes essentielles de l'Architecture Africaine de paix et de Sécurité.

## **Conclusion**

La construction de la Paix en Afrique, tout en étant une affaire de tous, à cause de la globalisation des menaces qui fait appel à la notion de l'interdépendance sécuritaire et de la responsabilité de protéger, doit d'abord être avant tout, une affaire des africains.

Au regard de tout ce que nous avons dit, les acteurs africains, lorsqu'ils s'en donnent les moyens, ou lorsqu'ils jouissent de larges de manœuvre, peuvent jouer un rôle positif dans la construction de la paix en Afrique. C'est d'ailleurs un impératif qui serait profitable à tous. L'Occident ne dispose plus de nos jours, la capacité d'assurer seule la sécurité du monde. Cette réalité doit faire appel au partage équilibré des responsabilités entre acteurs exogènes et endogènes ce dans toutes les régions du monde.

Pour que chaque acteur joue pleinement son rôle dans ce processus, il faut qu'il en dispose des moyens, d'où la nécessité pour les acteurs africains de renforcer leurs capacités en matière de paix et de sécurité et pour les autres acteurs de les appuyer dans ce sens. Les transformations des menaces à la Paix et à la Sécurité conduisent à une seule exigence : Penser un modèle de gouvernement du monde axé sur les peuples.

*Dr Jean Delors BIYOGUE BI NTOUGOU*

*Chercheur à l'Institut de Recherche en Sciences Humaines de l'Université Omar Bongo, Chercheur Associé au GRIP et Expert au Réseau Francophone de Recherche sur les Opérations de maintien de la Paix (ROP)*

# FREEDOM OF EXPRESSION AND ACCESS TO INFORMATION IN SYRIA TODAY

*All human beings by nature desire to know*  
*Aristotle*

Dr. Inaam Charaf

## Introduction

If we assume that people have a right to access information, this means that they should have access to institutions or techniques which provide access to that information. The right of access to information was established at the international level in 1946, when the UN General Assembly adopted, at its first session, resolution number 59 which states: “**Freedom of access to information is a fundamental human right and the keystone of all freedoms declared by the United Nations**”<sup>14</sup>. Information rights include the right to freedom of expression, access to information and the right to read.

For decades the Syrians were deprived of these rights and the access to information was very limited. Today, we are living a very delicate situation. A peaceful popular revolution transformed into a conflict between the regime forces and armed opposition. Since the 18 March 2011, everything has changed. Syrians began breaking the barrier of fear and started calling for their right to freedom of expression, one of the most important rights for which they revolted. Freedom of expression requires flexible access to a wealth of information. They have found their own ways to obtain this access and subsequently express their thoughts through alternative means such as social networks like Twitter and Skype as well as other technological means.

<sup>14</sup>United Nations. 1948. Universal Declaration of Human Rights. <http://www.un.org/en/documents/udhr/history.shtml>

Keeping this pretext in mind, we will try to shed light on these issues in the most important kinds of institutions: traditional and new Syrian media and libraries.

## 1. Syrian Media before March 18<sup>th</sup> 2011

Since the Baath party first seized authority in the early sixties (1962), it realized the importance of the media and its potential to become a serious threat to its existence as a totalitarian ruling party. In the second statement it issued, the Baath party gave itself full power to seize all types of media, publishing and printing, public and private. According to this statement, the party also closed all newspapers and magazines issued before the 8 March 1963, including partisan newspapers, and kept only the official and party representative newspapers<sup>15</sup>.

When Hafez Alassad seized power in 1970, printed media was condensed and represented in only three national newspapers (Baath, Teshreen and Althawra), severely limiting public opinion. These newspapers were structured in an institutional form. One of them (Baath) is under the authority of the national leadership and the two others follow the government directly; however, all of them were and still are dominated by the security control.

### 1.1. Law of Publications

After March 1962, printed press became frozen and the number of institutions controlled by the Baath party and executive authority increased. All these institutions followed the Only Media Directed (OMD) policy. Under the OMD policy, everything is under the control of the General Corporation for the Distribution of Publications. The GCDP prevents thousands of publications from circulating and rips thousands of magazine pages before distribution. Such was the case with AlNakked, AlDomarry and AlNahej magazines, to name a few.

According to the **Law of Publications**, every publication should be controlled directly by the **Minister of Information** and any breach of the authority principals could cause the cancelation of

<sup>15</sup>Alsafady, Motaa. 1964. Baath Party: The tragedy of birth and the tragedy of the end. Beirut, Dar Alaadab.

this publication, as has happened many times with multiple publications. Television and radio stations were not included in this Law of Publications, and are still exclusively under the total control of the government.

### 1.2. Law of Journalists' Union

According to Article 3 of the law, which was issued in 1990, the **Union of Journalists** believes in nation goals and is committed to achieving these goals in accordance with the decisions of the Baath Party and its directions. Article 54 states that the union has the right to penalize any member who breaches the goals of the union, and no one in Syria can be a journalist without being a part of this union.

## 2. Alternative Syrian media: Renaissance of Freedom of Expression

From the first day of the popular revolution in Syria, the government occupied the space of the media and tried to distort the facts, while at the same time depriving people of delivering their voice to the world. International media was also forbidden to enter Syria and document what was happening in the country. Syrian activists recognized from the beginning the importance of the media. They learned from past experience and started to create for themselves an independent new media to be the alternative of the Syrian official media<sup>16</sup>.

The alternative media created by Syrian activists expresses the popular vision, thoughts, and dreams of freedom and dignity in total liberty. In two years, **80 publications appeared in the form of magazines, newspapers and periodic bulletins**. Some of these publications were stopped for financial reasons and others because of the situation on the ground and the obstacles of working within the escalating violence and lack of resources.

Most of these publications are still regional, with each one expressing and covering the local region where it was issued and distributed; however, some of them were able to be more widespread in their coverage, releasing articles to cover news throughout Syria and expressing the views of the

majority of Syrians in several areas such as EnabBaladi, AlmassarAlhor, Dawdaa, and others.

Briefly, during the last two years, Syria has been seeing a remarkable development in print and audio-visual media. Several television and radio stations, magazines and newspapers have appeared and are still trying to deliver a clear picture of what is happening in the country without any restrictions, borders or pressure of any kind.

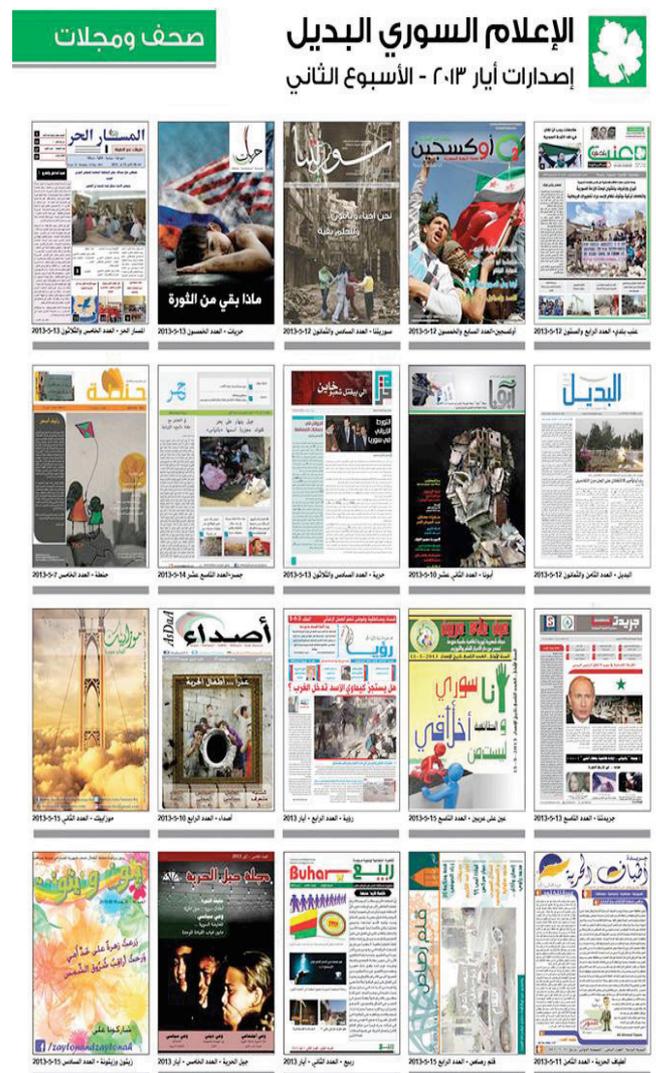


Figure 1

Exemple of new printed and electronic media in Syria (issues of May 2013)

<sup>16</sup> Cf. Figure 1

### 3. Access to information in Syria before and after 18 March 2011

Indeed, according to the human rights organization *Article 19* and the list of recommendations at the end of its report entitled, “Global Trends on the Right to Information”, governments, civil society, and businesses are essentially expected to ensure the access to information in any country as summed up in the following brief points<sup>17</sup>:

- **Governments** ought to “develop and support appropriate systems for the dissemination of information to all members of society, taking into account culture, education, wealth and other differences.”
- **Civil Society** ought to “develop and apply innovative and effective methods of producing, accessing, disseminating and using information.”
- **Businesses** ought to “contribute actively, including through technical and economic support, to establishing better systems for information generation, storage and dissemination.”

As we discussed above, access to information in Syria was very limited. When applying the above points to the case of Syria, it becomes evident that none of them are visible. The Syrian government develops and supports systems that fit or are in line with its political orientation and objectives, especially at the domestic, political level, without taking into consideration differences in cultural beliefs and education.

Civil society is a strange concept in Syria; civil associations are not allowed, with the exception of those founded by the government or following a political decision. All of these associations, including the Syrian Libraries Association, are controlled and unable to make independent decisions. The fact that none of the professional librarians were involved or part of this association further illustrates this.

---

<sup>17</sup>Human Rights Organization, July 2001. Global Trends on the Right to Information: A survey of South Asia. Chapter 5-Recommendations.

All businesses in Syria focused on commercial aspects and financial investments. Access to information was not a priority for these kinds of projects, especially in such a controlled environment.

#### 3. 2. General Syrian Corporation for the Distribution of Publications

Founded in 1975, the **GSCDP’s mission** is to carry out prior censorship on all publications distributed in Syria such as newspapers, magazines and books. According to the law of its foundation, it is the only institution authorized to distribute publications in Syria and the Board of Directors should be composed of officials from the Ministry of Information, the army and the Baath Party. The GSCDP, according to this law, has the right to control and refuse the distribution of any publication. It has the right also to determine the amount of distributed publications without referring to the publisher or distributor. So within its authorities, and as we mentioned above, for a long time the GSCDP banned thousands of books from entering Syria, and tore pages of thousands of publications before distribution<sup>18</sup>.

#### 3.2. Access to information today

During the last two years, the only way for Syrians to get information has been through the Internet- particularly social networks. They have been able to develop a very wide communication network, thousands of Facebook pages and thousands of accounts on Twitter and Skype. Many digital projects were developed by Syrians, both inside and outside the country, to ensure access to information for all members of the society. Televisions (**Syrian Revolution TV, Syria Alshabab Channel, Alghad TV**, etc.), radio stations (**RadionAlkul, Hawa FM, radio Smart**, etc.), and all kinds of publications appeared online, especially outside the country. Today, information is available for all Syrians, but this availability of information for those who are still in Syria is dependent on the availability of

---

<sup>18</sup>Albonny, Anwar. 2004. Legal mechanism of the dominance of Baath Party in Syria. *AlhewarAlmotammaden*, N. 989. 17/10/2004. <http://www.ahewar.org/debat/show.art.asp?aid=25146>[Accessed 14/07/2013]

electricity and (naturally) the Internet. Many associations representative of the Syrian civil society were founded during these two years, inside and outside of the country.

### **Libraries as keystone institutions for information access**

As librarians, we believe that libraries can serve as a cornerstone institution that can ensure the individual's right to access information and can further the promotion of the commitment to human rights more generally.

The main mission of any library is to provide people with information, which they otherwise would not be able to access. Libraries should also be concerned to collect, in addition to works of literature and accessible reading materials, works that address basic information needs relative to the context. Libraries may serve as places where public and governmental information may be archived and organized; help promote literacy by giving people access to books and encourage a literate culture; and promote digital literacy by providing access to computers and other information technologies.

In Syria, because of the local laws relative to publications (as mentioned above), all these tasks were done but with very limited access. The Syrian Library Association was founded on a political decision, it does not contain any professional librarian and today all of its activities are frozen because of the situation.

Libraries were also affected by the war situation: access to the libraries became very hard with the army on the ground, and in addition to daily bombardment, explosions, suicide attacks, etc., some libraries have also been bombed like the libraries at Aleppo University, AlBaath University in Homs and Damascus University. Thus, due to this situation, students and employees have been deprived of access the libraries. Due to its widespread availability, the Internet remains today the only way to access information in Syria.

August 2013

Dr. Inaam Charaf

*Ancienne maître de conférences à l'Université de Damas. Coordinatrice du projet de bibliothèque de l'Institut de Doha fondé par le Centre Arabe pour la Recherche et les Etudes Politiques à Doha /Qatar*

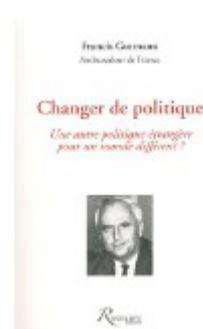
*Texte reproduit avec l'accord de l'auteur et de l'IFLA /FAIFE (International Federation of Library Associations and Institutions / Committee on Freedom of Access to Information and Freedom of Expression).*

---

### **NOTES DE LECTURE**

#### ***Changer de politique Une autre politique étrangère pour un monde différent ?***

Francis Gutmann, Paris, Riveneuve Editions, 2011



Domage que ce livre soit passé aussi inaperçu, lors de sa parution en 2011. Écrit par un Ambassadeur de France qui fut Secrétaire Général du Quai d'Orsay (siège du ministère français des affaires étrangères) mais aussi dirigeant de grandes entreprises françaises, l'ouvrage fournit du recul et des perspectives aux conflits en cours.

Pour avoir participé aux fondements de la Communauté européenne, travaillé avec François Mitterrand, Claude Cheysson ou Jacques Chirac, l'Ambassadeur Francis Gutmann concilie modération du propos et ambition pour son pays et pour le monde. Rédigé avant l'accession de François Hollande à la présidence, il n'a pas beaucoup vieilli en deux ans tant la continuité prévaut sur le changement: « *La France est arrogante tout en ayant perdu la fierté d'elle-même (...) elle n'ose plus même parler d'indépendance. Elle aimerait qu'on l'admire encore, alors qu'elle a perdu confiance en elle. (...) Nul n'est crédible pour autrui si son identité se brouille, il n'y a que des sots à vouloir récuser un patriotisme qui en est la vivante expression ; et*

*dans les troubles de la Terre, il importera d'autant plus d'avoir des convictions qu'il n'y aura plus de certitudes. »*

Sur l'Europe : *« Sans doute fut-elle, dès ce moment, frappé du contresens de vouloir faire l'Europe contre les Etats-Nations, alors que ceux-ci demeuraient les seuls pôles véritables de stabilité à partir desquels il était possible de bâtir un nouvel ensemble. »* (p.62)

Abordant le sujet de l'OTAN, l'auteur note : *« Trois ans après notre retour dans l'organisation militaire intégrée, il faut bien constater déjà combien, chez nombre de nos militaires, toute singularité de pensée disparaît sous la pression de la « machinerie » atlantique. (...) L'OTAN aujourd'hui, pour quoi faire ? Elle tend à devenir moins l'institution d'une défense commune qu'une organisation politique réunissant les Américains et leurs alliés (...) (p.116-117) notre retour dans l'organisation militaire intégrée de l'OTAN lui (la Chine) fait douter de la réalité de cette indépendance »* (p.252)

A la lumière de la crise en Ukraine, les remarques sur la Russie valent quelques développements : *« M. Poutine avait trouvé une effroyable situation politique et économique. Toute son action a visé à la restauration de la Russie dans ses limites resserrées, à la constitution d'un Etat, ainsi qu'à l'assainissement et au redressement d'une économie proche de la faillite (p.125) (...) Washington, soutenu par les Européens, ne cesse de prendre ou de favoriser des mesures susceptibles d'être interprétées par Moscou comme autant de provocations. Ce sont le soutien à grand bruit et à grand frais de pays de l'ex Union soviétique aux frontières de la Russie, la proposition d'accueillir certains d'entre eux au sein de l'OTAN (mais une OTAN pour quoi faire ?), la reconnaissance de l'indépendance du Kosovo, l'affaire – à ses débuts – du bouclier anti-missiles, etc. Madame Condoleezza Rice était même allée naguère à déclarer que les Etats-Unis ne laisseraient pas les russes faire obstacle à l'élargissement de l'OTAN. Cette déclaration est assez surprenante car elle revient à dire à un assiégé – ou qui craint de l'être – qu'il ne doit pas s'opposer au renforcement de son siège. (p.128) (...) Quand M. Mendeleïv parla à M. Solana, non plus de « Maison commune » chère à Gorbachev, mais d'une sorte d'accord de sécurité*

*de « Vancouver à Vladivostok », cela aurait mérité d'être creusé. (p.130) (...) L'intérêt de l'Europe est de s'entendre avec la Russie plutôt que de participer à son encerclement. (...) L'Europe a besoin d'une Russie nouvelle forte et stable. »* (p.131) Et de rappeler que ce sont les Européens qui ont dénoncé le système de livraison de gaz, stable, favorable aux parties, pour lui préférer un régime plus « libéral. » L'auteur passe en revue tous les continents et préconise des axes d'action. *« Oui, souvent, avant de nous ériger en juges, nous devrions chercher à mieux connaître et à comprendre. »* (p.288)

Quelles sont les outils d'une nouvelle politique ? L'Etat se voit réhabilité : *« Il n'y a pas à être pour ou contre l'Etat, le fait est qu'il a seul la vocation et la capacité d'exercer l'autorité au service de l'intérêt général et de représenter une nation vis-à-vis de l'extérieur. »* (p.284) Or l'Etat, la nation, la démocratie, sont inséparables. *« La démocratie est un état de vie, un état d'esprit avant d'être une forme de gouvernement »* (p.289)

Le chantier est immense : *« Le monde est désormais sans ordre et l'Occident n'est plus un modèle »* (p.291) Des Etats sapent l'autorité des Nations-Unies : *« L'ignorance systématique par Israël de résolutions le concernant, la reconnaissance du Kosovo par les Etats-Unis et l'Europe, ou encore de l'Ossétie par la Russie, en compromettent l'autorité et en montrent les limites. »* (p.293)

Les institutions économiques internationales telles le FMI, la Banque Mondiale et l'OMC ne sont pas épargnées par l'auteur. *« Le libéralisme le plus exigeant y régnait. « Le FMI (...) n'est pas responsable de la crise actuelle, il est coupable de ne s'être jamais préoccupé des désordres d'une libéralisation financière conduisant pas ses excès à une fragilisation générale au risque de désordres en chaînes. »* (p.301) Pour sa part, l'OMC est l'objet d'un commentaire judicieux : *« Plutôt que de viser, de cycle en cycle, la libération des échanges, à faire de monde à marches forcées un espace ouvert à tous vents, l'Organisation pourrait d'abord chercher à être le lieu d'un authentique dialogue entre pays plus anciennement avancés et pays émergents. »* (P.306)

Les Européens sont invités à penser leur défense : « *Il faut se départir de l'idée que les Américains seront toujours là pour défendre l'Europe* » (p.320) Au-delà de l'Europe, il convient de se montrer plus équitable en matière de lutte contre la prolifération nucléaire : « Il y a déjà deux poids deux mesures. On admet dans la Péninsule indienne que l'Inde et le Pakistan détiennent chacun la bombe, on n'accepte pas qu'un autre pays qu'Israël la possède au Moyen-Orient ! » (p.329) La prétention étasunienne à la « Space Domination » et à l'arsenalisation corolaire n'ira pas sans contestation, dont la Chine montre le chemin.

Au-delà du cas français, l'Ambassadeur Francis Gutmann dispense une leçon de lucidité, de courage, de liberté, à celles et à ceux qui s'interrogent sur l'ordre du monde et les changements à y apporter.

*Gabriel Galice*

---

## RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Nous vous recommandons la consultation du site internet du CESIM (Centre d'Etudes de Sécurité Internationale et de Maîtrise des armements).  
<http://www.cesim.fr>

Le CESIM est un centre d'analyse et de recherche dont els domaines d'expertise recouvrent essentiellement les questions de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement.

Sur la page de l'Observatoire de la non-prolifération, vous pourrez lire dans le n° 88, hors-série 2013, un très intéressant article de Camille GRAND, directeur de la Fondation pour la recherche stratégique.

<http://www.cesim.fr/documents/onp/fr/88.pdf>

Bonne lecture !

---

## PUBLICATION DU GIPRI

Paru en 2013, l'ouvrage **Regards croisés sur la guerre et la paix**, rapporte les contributions des différents chercheurs qui ont participé au séminaire organisé par le Gipri en octobre 2011. L'ouvrage est disponible en librairie.

Gabriel GALICE (Ed.)

*Regards croisés sur la guerre et la paix*. Paris : L'Harmattan. Cahier du GIPRI, n° 9, 2013

ISBN : 978-2-343-01366-4

18€

---

Les opinions exprimées dans cette lettre n'engagent que leurs auteurs

**INSTITUT INTERNATIONAL DE  
RECHERCHES POUR LA PAIX  
A GENEVE (GIPRI)**

*Présidente du comité d'honneur* : J. Berenstein-Wavre

*Bureau de la Fondation* : G. Galice (prés.), G. Antille (Trés.), J. Deschamps, J. Dubochet, R. Eraers, G. Harigel, P. Plagnat

**Rue de la Paix, 7 bis, 2ème étage  
1202 GENEVE Suisse**

**Site internet : [www.gipri.ch](http://www.gipri.ch)**